

# **DEC192475DRH**

# Décision portant nomination de M. Alexis TSOUKIAS aux fonctions de chargé de mission

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

#### Article 1er

M. Alexis TSOUKIAS, DR1, est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué à la science pour la direction des ressources humaines (DRH), du 1er octobre 2019 au 31 décembre 2020. Une lettre de mission est jointe à la présente décision .

Pour l'exercice de cette mission, M. Alexis TSOUKIAS demeure affecté à l'UMR7243.

### Article 2

Du 1er octobre 2019 au 31 décembre 2020 M. Alexis TSOUKIAS, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

## Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris Centre.

#### Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

2 9 OCT. 2019

Le Président-Directeur général

Antoine PETIT

CNRS Délégation Paris Michel Ange www.cnrs.fr